

La société anonyme "COFINIMMO", Sicaef Immobilière de Droit belge, ayant son siège social à 1200 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe 58; inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0426.184.049 et assujettie partiellement à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro BE 426.184.049.

Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à 1200 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe, 58 le **vendredi 30 avril 2004 à 15h30** avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2003
2. Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2003 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2003
3. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2003

Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée, qui ont été mis à la disposition des actionnaires conformément à l'article 553 du Code des Sociétés.
4. Approbation des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2003

Proposition d'approuver les comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2003, qui ont été mis à la disposition des actionnaires conformément à l'article 120 du Code des Sociétés.
5. Décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leurs mandats d'administrateur pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003 ; le cas échéant, décharge spéciale aux administrateurs sortants de la société pour l'exécution de leurs mandats d'administrateur au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2004

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leurs mandats d'administrateur pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003 ; le cas échéant, proposition de donner, décharge spéciale aux administrateurs sortants de la société pour l'exécution de leurs mandats d'administrateur au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2004.
6. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions liant la Société

Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, toutes dispositions des emprunts ou opérations financières de la Société prévoyant ou pouvant prévoir une exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.
7. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003

Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003.

8. Renouvellement de mandats d'administrateurs et nomination d'administrateurs

Proposition de renouveler, avec effet immédiat, les mandats en qualité d'administrateurs de la société de MM. Eric De Vocht, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005, Johannes Frederikus Lisman jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007 et Guido Roelandt jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Proposition de nommer avec effet immédiat en qualité d'administrateur de la société Monsieur Xavier de Walque, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Proposition de nommer avec effet immédiat en qualité d'administrateur indépendant de la société Monsieur Gilbert van Marcke de Lummen, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007

9. Divers

¶ o ¶

Pour assister à cette assemblée générale ou s'y faire représenter, les actionnaires voudront bien se conformer aux dispositions de l'article 23 des statuts.

Le dépôt des titres au porteur doit se faire au plus tard le lundi **26 avril 2004** et exclusivement:

- * au siège social, 1200 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe 58 OU
- * à la FORTIS BANQUE, 1000 Bruxelles, Montagne du Parc, 3, et en ses sièges, agences et bureaux, OU
- * à la BANQUE DEXIA, 1000 Bruxelles, Boulevard Pacheco, 44 et en ses sièges, agences et bureaux, OU
- * à la BANQUE DEGROOF, 1040 Bruxelles, rue de l'Industrie, 44, OU
- * chez ING BELGIQUE, 1000 Bruxelles, avenue Marnix, 24, et en ses sièges, agences et bureaux, et en ses sièges, agences et bureaux, OU
- * à la KBC BANK, 1080 Bruxelles, avenue du Port, 2, et en ses sièges, agences et bureaux.

¶ o ¶

Les titulaires des titres nominatifs doivent, au plus tard le lundi 26 avril 2004, soit déposer leurs certificats nominatifs au siège social, soit prévenir le conseil d'administration par lettre recommandée de leur intention d'assister à l'assemblée.

Les actionnaires qui ont effectué les formalités pour être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire au plus tard sept jours avant la tenue de celle-ci, soit le vendredi 23 avril 2004, recevront sans délai les documents visés à l'article 535 du Code des sociétés. Ces documents seront mis à disposition, au siège social, des actionnaires qui auront effectué les formalités susdites après cette date.